

Compte administratif 2017

Budget 2018

Des contraintes inhérentes à l'élaboration du budget de plus en plus nombreuses :
Dans un contexte de grande incertitude et de réformes en profondeur, la collectivité s'efforce de poursuivre ses missions dans un souci de maintien de l'attractivité du territoire

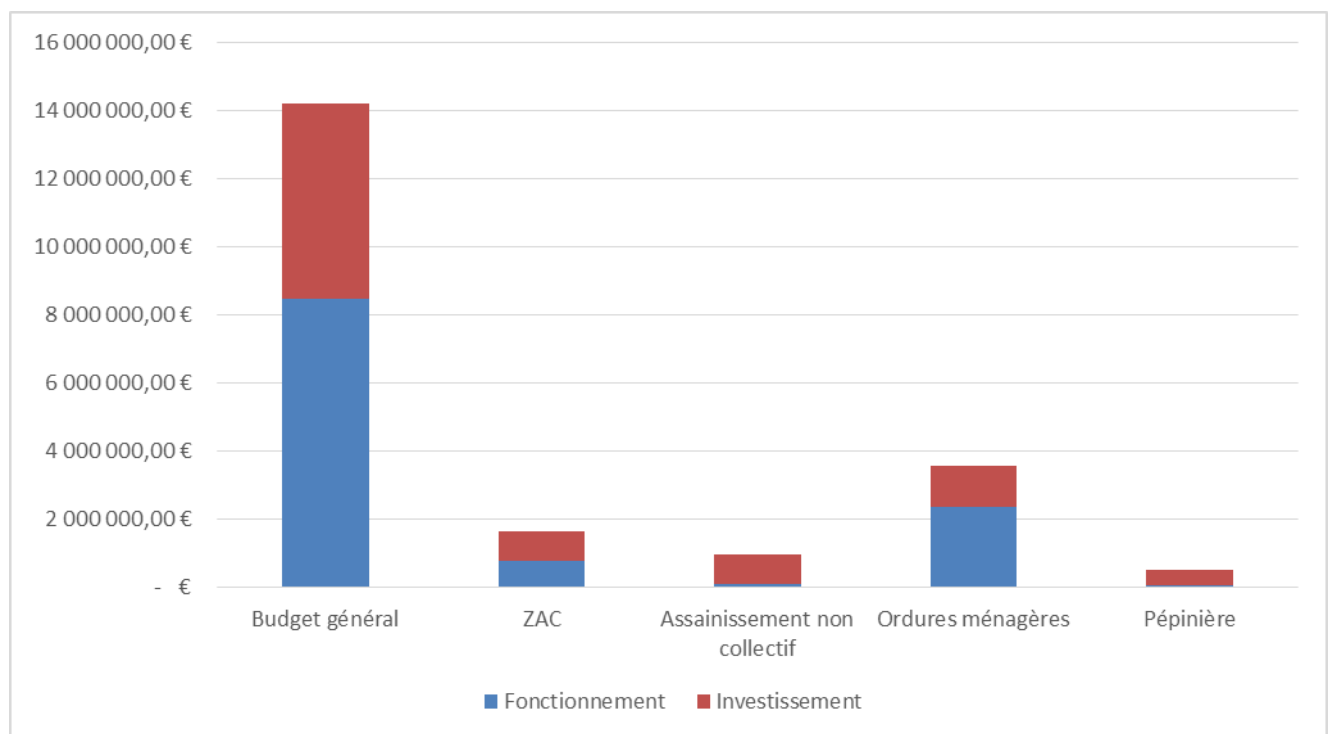
Dans un contexte économique difficile, notamment dû à la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat, la communauté de communes s'est fixé un cap :

- ☞ Ne pas alourdir la fiscalité
- ☞ Poursuivre ses missions dans un contexte budgétaire contraint
- ☞ Poursuivre les investissements liés aux compétences exercées

Le budget 2018 a été voté le 3 avril dernier. Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité : d'un côté la gestion des affaires courantes (fonctionnement), de l'autre la section d'investissement qui prépare l'avenir de notre territoire.

LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES

	Budget général	ZAC	Assainissement non collectif	Ordures ménagères	Pépinière	TOTAL
Fonctionnement	8 489 418,55 €	774 000,00 €	111 553,20 €	2 383 506,83 €	55 251,17 €	11 813 729,75 €
Investissement	5 718 779,58 €	869 100,13 €	845 100,00 €	1 200 844,47 €	456 517,97 €	9 090 342,15 €
€ TTC						



Après le budget général, le budget d'enlèvement des ordures ménagères est le plus important. Celui-ci fait l'objet d'une redevance incitative finançant le service. Les modifications de tarification entraînent une baisse des recettes perçues par la collectivité. Le principal investissement de ce budget est la mise aux normes des déchèteries et l'aménagement du bâtiment situé Avenue Aristide Briand.

Pour la Zac Actipôle, l'évolution du budget est liée à la cession des terrains de la zone.

Le budget relatif à l'assainissement collectif consiste à la réalisation des contrôles de diagnostic sur un parc d'environ 2400 dispositifs.

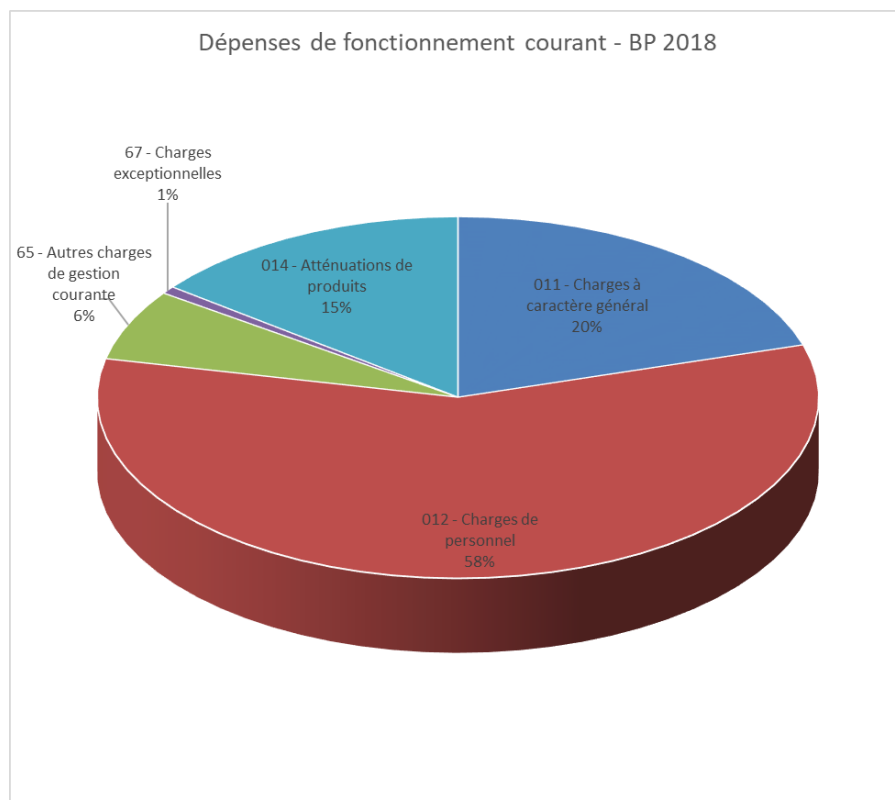
Le budget pépinière permet de proposer des locaux à des entreprises au sein du bâtiment « Sémaphore ». Le rez-de-chaussée de ce bâtiment va faire l'objet d'aménagement afin de satisfaire les demandes.

La communauté de communes confirme ses ambitions à travers ses choix budgétaires.

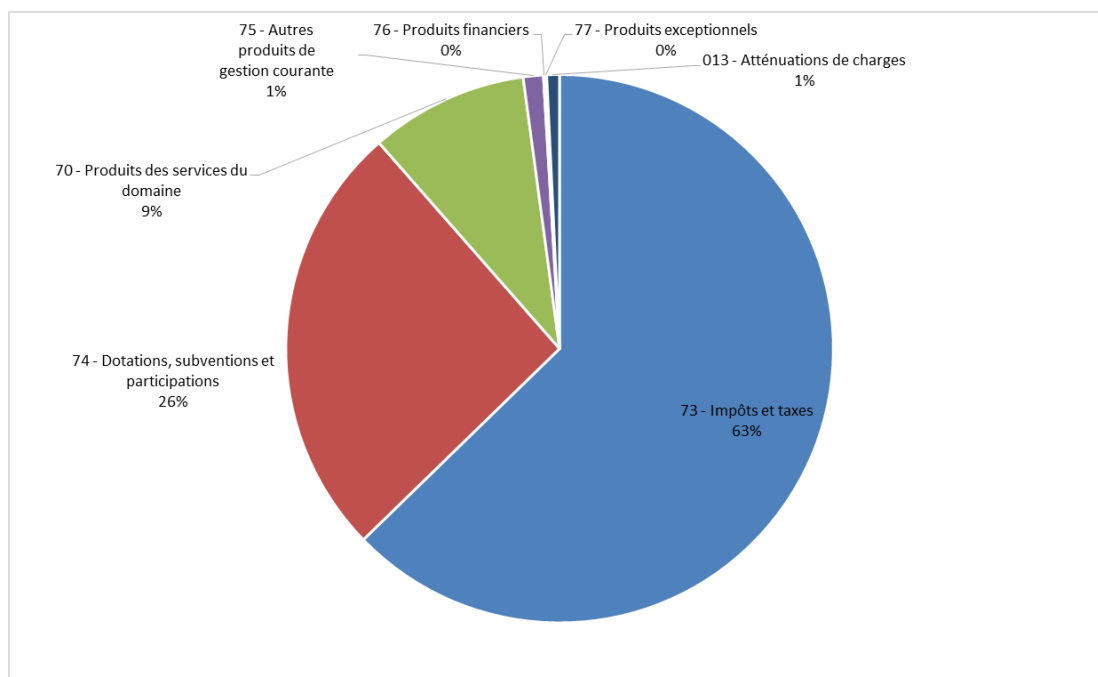
Budget général :

Section de fonctionnement équilibrée à 8 489 418,55 €

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire d'un côté, les dépenses quotidiennes de l'autre.



Les dépenses de fonctionnement courant sont constituées par les salaires, l'entretien et les consommations des bâtiments, les différents achats, les prestations de services, les subventions et participations, les intérêts des emprunts.



Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des services rendus (cantine, accueil de loisirs, conservatoire), des impôts, des dotations.

Le budget de fonctionnement permet de dégager 1 484 615,14 € pour financer les investissements de la collectivité.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets, tout ce qui contribue à attractivité du territoire, à accroître le patrimoine de la collectivité : acquisitions de mobilier, de matériel, de biens, études, travaux.

5 153 403,49 € pour les dépenses d'équipement :

	BP 2018
Administration	88 250,00 €
Santé	284 861,57 €
Urbanisme	272 000,00 €
Petite enfance	8 000,00 €
Jeunesse	6 500,00 €
Conservatoire	3 271 539,04 €
Développement économique	836 462,42 €
Scolaire	349 400,04 €
Aide au tourisme	28 390,42 €
Aire d'accueil des gens du voyage	8 000,00 €

Dépenses d'équipement : une volonté et une priorité pour la collectivité afin de renforcer l'attractivité du territoire

Les investissements prévus sont :

- La poursuite de l'aménagement numérique
- Le plan local d'urbanisme intercommunal

- Le conservatoire dont l'étude de programmation est en cours
- L'informatisation des écoles
- Les travaux dans les écoles
- L'aménagement du plateau santé
- La signalétique touristique

Ces projets sont financés par des subventions, l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement, les emprunts.